

14.4.2010

A7-0080/1

Amendement 1
Philip Bradbourn
au nom du groupe ECR

Rapport
Ryszard Czarnecki
Décharge 2008: budget général UE, Comité économique et social
SEC(2009)1089 – C7-0177/2009 – 2009/2073(DEC)

A7-0080/2010

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime que le Comité économique et social européen a pour vocation d'offrir un forum politique à divers secteurs; ce sont eux – et non les contribuables – qui devraient en assurer le financement par voie de souscription, et demande dès lors que le Comité s'autofinance d'ici 2015;

Or. en